

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 5-2024

du lundi 24 juin 2024

Procès-verbal de la séance 5-2024 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Louis Rivier

Lundi 24 juin 2024 à 19h00, à la Grande Salle.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et salue le public présent, ainsi que l'équipe de Sonomix. Il passe la parole au Secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	42
Excusées :	19
Retard :	8
Absents :	3
Démissions :	-
Future admission :	1
Total :	73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

L'ordre du jour de la séance est parvenu aux Conseillères et Conseillers conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du règlement du Conseil communal.

Monsieur le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Correspondance

Monsieur le Président précise qu'aucune correspondance n'a été adressée au Bureau du Conseil.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Communications du Bureau

Monsieur le Président précise qu'aucune communication du Bureau n'est à transmettre.

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications municipales

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas de communications municipales.

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président parcourt la liste des associations et collaborations intercommunales et prie les représentants de se manifester s'ils ont un message à partager.

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) a la parole

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le 19 juin 2024 à Romanel. Nous avons pris note de la démission pour Prilly de M. Olivier Pilet pour le 30 juin 2024.

Nous avons traité de trois préavis :

Deux préavis traitent des motions de M. Jacek Manthey, délégué de Jouxten.

- La première demande que le CODIR élabore une liste complète des bâtiments venant s'ajouter au périmètre de l'ASIGOS, décrivant leur état d'entretien et besoins d'investissement. Mais, selon le CODIR, cette étude serait superfétatoire et coûteuse. Il est préférable de se concentrer sur les projets importants à venir et sur l'entretien encore nécessaire. Le crédit de Fr. 118'000.- est refusé.
- La deuxième qui a été acceptée, demande que le CODIR élabore un règlement d'application concernant la gestion des bâtiments ASIGOS+.

Un troisième préavis sollicite un crédit d'étude préliminaire de Fr. 150'000.- pour la réalisation d'un complexe scolaire à Romanel aux Esserpys qui comprendra 18 classes et 2 salles de gym, une partie parascolaire et un parking souterrain propriété communale. Ce préavis a été accepté.

L'élection du Bureau voit notre délégué Olivier Amblet prendre la présidence pour une année, en remplacement de M. Jean-Claude Pisani. Philippe Marolf passe de scrutateur-suppléant à scrutateur, sinon, il n'y a pas de changement. Les membres de la COGEF sont également réélus à l'identique pour 2024-2025.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 25 septembre 2024 et traitera entre autres du budget.

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOQUEST

La parole n'est pas demandée.

SDIS

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Assermentations

Monsieur le Président informe qu'il va procéder à l'assermentation d'un nouveau conseiller communal en remplacement de Monsieur Nicolas Tièche, démissionnaire.

Conformément à la loi et en l'absence de viennent ensuite, le Bureau du Conseil communal a avisé la population via le pillar public de cette élection complémentaire, auquel un recours était possible, du lundi 17 juin au mercredi 19 juin 2024.

Le candidat est soutenu par 6 membres de la liste de parrains. Le Bureau n'ayant reçu aucun recours, ledit candidat a été élu par le Bureau du Conseil communal. Je passe la parole à Madame la Conseillère Ariane Zwahlen pour présenter le candidat du PSIG.

Madame la Conseillère Ariane Zwahlen (PSIG) a la parole

J'aimerais vous présenter la candidature de Hugo Chapuisat en remplacement d'Eva Tortelli, qui aura un peu de retard ce soir. Hugo Chapuisat est originaire d'Aclens, mais il a grandi à la Tour-de-Peilz.

Il habite Prilly depuis une année, à peu près, et il travaille au secrétariat général du département de Nuria Gorrite. Vous savez tous que c'est le département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, bien entendu. Il est secrétaire d'unité dans ce département, fait partie de la jeunesse socialiste et il a toujours été intéressé par la vulgarisation scientifique et les dynamiques humaines. Pour lui, des thèmes importants sont, par exemple, l'intersectionnalité des luttes sociales, la transparence des institutions et l'accompagnement éthique des progrès technologiques. Je vous demande de faire bon accueil à Hugo Chapuisat le moment venu.

Monsieur le Président invite Monsieur Hugo CHAPUISAT à se diriger vers l'avant de la salle, et il demande à l'ensemble des personnes présentes de se lever.

Monsieur le Président lit la promesse solennelle :

« Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Monsieur Hugo Chapuisat : « Je le promets ».

Le Président adresse ses félicitations au nouveau membre du Conseil pour son assermentation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Elections :

Monsieur le Président prend la parole

Nous allons procéder aujourd'hui au renouvellement du bureau du Conseil communal pour la période juillet 2024 à juin 2025, soit la 4ème année de cette législature.

Selon la tradition, je vais passer en revue chaque poste à pourvoir, solliciter des candidatures et nous effectuerons les élections successivement.

Règlement du Conseil, art. 12 : « le président, les vice-présidents [...] sont nommés au scrutin individuel secret » (LC art. 11 et 23, CST art. 143).

Mais, la LC à son art. 11 précise : « lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. »

a) De la présidente ou du président ;

Le contrat de législature prévoit que la fonction de président du Conseil, pour l'année législative 2024-2025 soit attribuée au PLR, à savoir la vice-présidente actuelle, Madame Aurélie Barbey.

Chers Collègues, je suis à l'écoute de vos suggestions.

Une autre candidature est-elle proposée ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Madame la Conseillère Aurélie Barbey par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

b) De la première vice-présidente ou du premier vice-président ;

Le contrat de législature prévoit que la fonction de vice-président du Conseil, pour l'année législative 2024-2025 soit attribuée aux Vert.e.s, à savoir au 2^{ème} vice-président actuel, Monsieur le Conseiller Antoine Viredaz.

Chers Collègues, je suis à l'écoute de vos suggestions.

Une autre candidature est-elle proposée ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur le Conseiller Antoine Viredaz par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

c) De la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président ;

Le contrat de législature prévoit que la fonction de 2^{ème} vice-président du Conseil, pour l'année législative 2024-2025 soit attribuée au PSIG, lequel vous propose Monsieur Olivier Pilet.

Chers Collègues, je suis à l'écoute de vos suggestions.

Une autre candidature est-elle proposée ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur le Conseiller Olivier Pilet par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

d) De deux scrutatrices ou scrutateurs ;

Le contrat de législature prévoit que les fonctions de scrutateur du Conseil, pour l'année législative 2024-2025 soit attribuée pour l'un au Groupe Le Centre/Verts Libéraux lequel vous propose Madame Marianne Seppey et l'autre au Groupe PSIG lequel vous propose Monsieur Omar Khemissa.

Chers collègues, j'attends avec intérêt vos propositions.

Une autre candidature est-elle proposée ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Madame la Conseillère Marianne Seppey et Monsieur le Conseiller Omar Khemissa par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

e) De deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants ;

Le contrat de législature prévoit que les fonctions de scrutateur suppléant du Conseil, pour l'année législative 2024-2025 soit attribuée pour l'un au Groupe Les Verts, lequel vous propose Monsieur Blaise Drayer et l'autre à l'UDC, lequel vous propose Monsieur Fabien Deillon.

Chers collègues, j'attends avec intérêt vos propositions.

Une autre candidature est-elle proposée ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur le Conseiller Blaise Drayer et Monsieur le Conseiller Fabien Deillon par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections complémentaires

Monsieur le Président prend la parole

À la suite de plusieurs changements, nous sommes dans l'obligation d'effectuer des remplacements pour des postes à différentes commissions.

Pour la COFIN, nous devons élire un membre issu du PLR et un suppléant issu du PSIG.

En remplacement de Madame Aurélie Barbey, démissionnaire, le groupe PLR vous propose d'élire Monsieur Cédric Monney comme membre. En remplacement de Madame Ariane Zwahlen, devenue membre, le groupe PSIG vous propose d'élire Vincent Zodogome comme suppléant.

S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de les élire par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Pour la Commission des pétitions, nous devons élire un membre, issu du PLR. En remplacement de Madame Mélanie Fernandes, le groupe PLR vous propose d'élire Philippe Crétegny, comme membre.

S'il n'y a pas d'autre candidat, je vous propose de l'élire par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Pour la Commission des impôts, nous devons élire un nouveau membre. En remplacement de Madame Geneviève Nosedà Guignard devenue membre, le groupe PSIG vous propose d'élire Monsieur Jean-Michel Piguet, comme suppléant.

S'il n'y a pas d'autre candidat, je vous propose d'élire Monsieur le Conseiller Jean-Michel Piguet par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

C'est au sujet de la commission de taxation en matière d'impôts. Comme Madame Sartorelli a donné sa démission pour le 1er juillet 2024, ce serait bien que cette commission soit au complet, et qu'on puisse renommer quelqu'un comme suppléant à cette commission.

Monsieur le Président prend la parole

Le Bureau n'a pas reçu officiellement la démission de Madame Doriane Sartorelli. Quels sont les candidats qui remplaceraient Madame Doriane Sartorelli ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

La proposition est qu'en tant que suppléante, je reprenne la place de Madame Doriane Sartorelli et que monsieur David Stauffer devienne suppléant à ladite commission.

Monsieur le Président prend la parole

Alors, s'il n'y a pas d'autres candidats, et ce n'est pas le cas, je vous propose de les élire par acclamation.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2023.

Monsieur le Président prend la parole

Nous allons aborder la gestion communale, puis les états financiers comme deux points séparés.

D'abord, nous examinerons le rapport de la Municipalité sur la gestion communale et vous aurez l'opportunité de poser des questions. Nous ne voterons pas immédiatement sur ce rapport, mais passerons ensuite au rapport de la commission de gestion de l'exercice 2023, qui a évalué entre autres le rapport municipal.

Après avoir discuté des observations de la commission et des réponses auxdites observations de la municipalité, nous voterons sur la gestion communale suite à la validation des réponses municipales successives auxdites observations.

Pour les états financiers 2023, nous suivrons une démarche similaire. Nous examinerons les comptes municipaux et répondrons aux questions avant de passer au rapport de la commission des finances. Après avoir revu le rapport de cette commission, qui a analysé les comptes, nous procéderons au vote sur les comptes, en référence au préavis 09-2024. Y a-t-il des objections à cette procédure ? Si aucune objection n'est soulevée, nous considérerons cette méthode comme acceptée.

Nous commençons donc par le rapport de la municipalité sur la gestion communale 2023. J'ouvre une discussion globale sur la gestion communale. Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos la discussion générale.

Nous pouvons passer à la discussion chapitre par chapitre toujours sur le rapport de la municipalité. Si vous avez des questions sur le contenu du rapport, vous pourrez intervenir.

CHAPITRE « CONSEIL COMMUNAL », PAGES 1 à 6

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « MUNICIPALITE », PAGES 7 à 8

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « ADMINISTRATION GENERALE », PAGES 9 à 18

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « INFORMATIQUE », PAGES 19 à 20

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « OFFICE DE LA POPULATION », PAGES 20 à 23

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « INTEGRATION ET CULTURE », PAGES 24 à 30

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « FINANCES », PAGES 31 à 32

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « DOMAINES ET BATIMENTS », PAGES 33 à 44

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « ENERGIE ET ENVIRONNEMENT », PAGES 44 à 50

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « TRAVAUX ET VOIRIE », PAGES 51 à 56

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « URBANISME ET CONSTRUCTIONS », PAGES 57 à 66

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « SERVICE DE L'ENFANCE », PAGES 67 à 70

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « JEUNESSE ET SPORTS », PAGES 71 à 74

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « COHESION SOCIALE », PAGES 75 à 77

La parole n'est pas demandée.

Ce point 9 de l'ordre du jour étant traité, comme indiqué en introduction, nous ne votons pas à ce stade.

Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

10. Rapport de la Commission de gestion traitant de l'examen de la gestion communale pour l'exercice 2023 ; réponses municipales aux observations et vœux de ladite Commission

J'appelle la rapportrice de la Commission de gestion, Madame Patrizia Clivaz Luchez à bien vouloir venir prendre place devant la scène.

Nous allons examiner le rapport de la commission de gestion, section par section, et nous nous arrêterons pour répondre à vos questions.

Lorsqu'une observation est formulée concernant une section, la rapportrice vous lira l'observation, la réponse de la Municipalité et la position de la commission sur ladite réponse.

Ensuite, selon l'art. 108 du règlement du Conseil, les réponses de la municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier. En cas de discussion, nous procéderons ensuite au vote sur ladite observation.

Cette approche suscite-t-elle des commentaires ?

Ce n'est pas le cas.

J'ouvre une nouvelle fois la discussion générale sur la gestion communale. Est-ce que la parole est demandée ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

On a décidé aujourd'hui de traiter la gestion et les comptes de manière successive. Auparavant, ce n'est pas comme cela que ça se passait. On suspendait le point de l'ordre du jour et puis on passait au vote pour la gestion et les comptes ensemble. Je me vois donc obligé d'intervenir déjà maintenant dans la gestion, gestion qu'il ne faudra pas accepter parce que les comptes sont truffés d'irrégularités. Nous sommes soumis au règlement sur les comptabilités communales, règlement qui dit que les comptes doivent être le reflet de la réalité.

Or, la Commission de gestion, qui a procédé à quelques contrôles par sondage, s'est rendue compte que nombre d'écritures, nombre de factures étaient non pas passées dans le compte dans lequel elles devaient l'être, mais étaient passées dans d'autres comptes simplement parce que dans ces autres comptes, il restait du budget. Alors, ça ne reflète plus la réalité. Donc, c'est contraire au règlement sur la comptabilité communale.

D'autre part, ce même règlement précise que la municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal sous réserve des dispositions de l'article 11. L'article 11 parlant des dépenses imprévues et extraordinaires.

Donc, nous n'avons non pas un dépassement, non pas 5, ni 10, ni 20, ni 50, mais bien plus. Alors, on vient nous dire, oui, mais les autres années, il y en avait aussi. Certes, mais c'est un phénomène qui est relativement nouveau. Je me souviens, étant commissaire à la Commission des finances du temps de son ancien président, qui avait oeuvré pendant des années, on avait de temps en temps un dépassement, mais de temps en temps, c'était toujours des trucs exceptionnels. Et quand on en avait, c'était le municipal et le chef de service qui passaient au tourniquet.

Ils étaient reçus par la Commission des finances. Ils devaient venir avec un préavis et on leur aurait demandé très sérieusement de se justifier. Aujourd'hui, c'est open bar. On y va, on sait qu'on n'a plus de budget et on engage encore quand même des dépenses. Je pense qu'on aura le loisir d'en discuter tout à l'heure dans les comptes, mais dans tous les cas, au vu de ce que je viens de vous expliquer, je pense qu'il y a lieu de ne pas accepter ces comptes.

Vous verrez également que, dans sa très grande sagesse, la Commission des finances, à son observation no 7, a relevé ce que je viens de vous dire et que, dans sa grande sagesse, la Commission des finances a accepté par 4 voix, contre 3 abstentions, cette observation. Mais, peu conséquente, ou alors, au moment du vote final, volant au secours de ses municipaux, la Commission des finances vous proposera, malgré tout, d'accepter ces comptes, ce que je trouve tout à fait regrettable. On a constaté, relevé dans le rapport, que ce n'est pas en ordre et on va, malgré tout, naturellement accepter le coût.

Personnellement, je me demande ce que font les autorités supérieures, qui ne contrôlent visiblement rien, pourraient voir dans nos rapports, que les irrégularités sont constatées et je me demande bien si quelqu'un réagira au sein de l'Etat.

Madame la Conseillère Ariane Zwahlen (PSIG) a la parole

Le PSIG a pris connaissance du rapport de la COGEST et remercie la commission de l'important travail effectué.

Nous souhaitons également remercier tous les collaborateurs de l'administration, car la lecture du rapport met bien en évidence les répercussions que les tensions municipales ont pu avoir sur ceux-ci. Nous remercions également la municipalité de pouvoir, semble-t-il, s'acheminer vers une collaboration apaisée. Nous avons relevé que certains changements qui semblaient difficiles à mettre en place en 2023, comme la voirie, l'introduction des rapports COGEST sur le site de l'administration communale, les organigrammes par service, ont finalement été mis en place.

Nous constatons aussi, à la lecture du rapport, qu'une amélioration du management et de l'organisation du travail reste à faire et, comme la COGEST, nous espérons que l'audit en cours renforcera l'efficacité de l'administration communale. Le PSIG a pris note des observations de la COGEST et des réponses que la municipalité a apportées. En ce qui concerne l'observation no 9 relative à la chaleur et au froid excessif des locaux, nous regrettons que, concernant le pavillon de Corminjoz, l'observation et sa réponse n'abordent pas les espaces extérieurs où la température devient très vite caniculaire.

Madame la Conseillère Eva De Boer (VER) a la parole

Le groupe des Verts remercie la Commission de gestion pour le travail consacré à la réalisation du rapport 2023. Il nous semble également important de souligner l'effort fait au sein de la municipalité pour retrouver un climat de collaboration serein.

Nous insistons néanmoins sur l'idée de formation continue pour les collaborateurs de l'administration communale. En effet, il nous semble que cela permettrait d'améliorer les compétences, l'efficacité, mais également la motivation et le bien-être au travail.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Nous pouvons tous nous réjouir que la sérénité soit revenue au sein de notre Municipalité pour assurer une bonne gestion de notre ville (même si tout le monde ne partira pas en vacances ensemble).

Cependant, certains passages du rapport de la commission de gestion semblent en contradiction avec ce préambule positif. En effet, ce qui s'est passé dans notre commune en 2023 a un prix.

La commission a choisi de réunir différentes opinions avant de nous les retranscrire dans son rapport. Certes, c'est louable, mais Mesdames et Messieurs, ne soyons pas dupes : si vous réunissez les avis de cinq personnes et que la majorité n'est pas d'accord avec la minorité, évidemment, l'avis majoritaire va ressortir comme prépondérant.

Il n'en demeure pas moins que l'année 2023 a été catastrophique pour notre administration. En témoignent, par exemple, le taux de rotation du personnel qui a triplé (voir page 15 du rapport de gestion) et un cadre de notre administration qui signale à la commission de gestion que la gouvernance de notre ville est incapable de chercher un dialogue constructif, préférant envoyer un signalement au Conseil d'État avec une volonté de nuire. Affirmer que la sérénité est revenue est comme mettre un pansement sur une jambe de bois : le mal est fait. Le coût lié au remplacement des personnes absentes ou partantes est énorme et impactera nos services pendant plusieurs mois. Comme pour un feu de forêt, il ne suffit pas d'éteindre l'incendie pour retrouver la sérénité, il faut tout reconstruire derrière.

Je me demande si la commission a bien lu le rapport de gestion ou si elle a délibérément fermé les yeux. L'analyse du triplement du taux de rotation du personnel est développée en seulement quatre lignes et mentionne un « plaisir de travail partagé » ! Ce n'est pas sérieux !

Autre incohérence relevée dans le rapport de la commission en page 15 : il est mentionné que lors de la précédente législature, le rapport de force gauche-droite différait. Depuis 2016, la municipalité est composée de trois représentants de gauche. Les rapports de force différaient donc déjà depuis 2016, mais c'est seulement depuis 2021 que la situation s'est drastiquement dégradée. Que faut-il en déduire ? C'est justement ce qui ne ressort pas du rapport de la commission.

À la page 14, le rapport de la commission pointe du doigt les différences générationnelles et les propositions des nouveaux venus qui n'étaient pas les bienvenues. Il n'est pas nécessaire de relire pour comprendre que notre Syndic est visé. Mais quid des nouveaux arrivants qui, forts d'une majorité gagnée dans les urnes, se croient tout permis et dictent leurs idées sans considération pour l'expérience acquise ? Pourquoi ne pas utiliser cette expérience pour, avec de nouvelles idées, faire de notre commune un lieu dynamique, proactif et constructif ?

Au lieu de cela, nous assistons à un champ de bataille où il est préférable de dénoncer son collègue plutôt que de trouver des solutions ensemble.

Dans cette ambiance, il n'est pas surprenant que la responsable RH elle-même ait quitté le navire. Je suis convaincu qu'elle n'est pas partie à cause d'une surcharge de travail, comme stipulé en page 15 du rapport de la commission. Non, son départ est dû à une divergence éthique et déontologique avec la gouvernance de la ville, comme cela a été communiqué lors d'une séance de la commission où la question a été posée.

Et que doit penser notre cheffe de service de l'urbanisme qui a été mise en cause dans le signalement au Conseil d'état, ceci sans fondement sérieux. La COGEST l'a entendue, elle y relève que les tensions municipales ont eu un impact sur les collaborateurs, le moral des équipes a été sapé, il n'y a pas eu de recherche de dialogue, des attaques ont été proférées dans le but de nuire. Tout ceci est très grave... Alors oui, elle a reçu une lettre d'excuse et ses frais d'avocat lui ont été remboursés, mais en attendant durant tous les mois qu'ont duré ces conflits, elle a été atteinte à sa santé, c'est écrit en page 16 du rapport. Ne fallait-il pas agir avant ? Sur cette même page, on apprend que l'association du personnel a également écrit pour être entendue, là aussi, le dialogue n'a pas suffi ! Et la COGEST s'est-elle intéressée à ce courrier ? En a-t-elle reçu une copie ? A ce que je peux voir elle ne s'y est pas intéressée.

A tout ceci, la COGEST intime que le calme et le respect doivent revenir, et que cela semble sur la bonne voie... Elle souhaite que les problèmes relevés soient résolus... est-ce bien suffisant ? J'estime que non ! C'est un ordre qui doit être donné afin que tout ce cirque cesse et que nos édiles utilisent leurs compétences et leur savoir de manière collective et constructive.

Dans ce contexte, l'audit en cours est certainement une bonne chose. Cependant, il est triste de constater qu'une fois de plus, lorsque des avis divergent et que les acteurs principaux n'arrivent pas à trouver des pistes constructives, on fait appel à un organe externe qui va peser sur les finances de notre ville. Espérons au moins que les pistes qui seront trouvées nous mèneront à des solutions constructives, en remettant le citoyen au centre de nos préoccupations.

Dans tous les cas, le PLR ne se prononcera majoritairement pas en faveur de ce rapport pour lequel d'ailleurs les conclusions et le vote n'ont pas été fournies au conseil dans les temps.

Les réponses données récemment au Conseil communal concernant ce site sont insatisfaisantes. Je vous remercie.

Monsieur le Président prend la parole

Dans la mesure où la parole n'est plus demandée, je clos la discussion. On passe dès lors à la discussion chapitre par chapitre avec les observations.

1. Rapport de la commission de gestion portant sur l'exercice 2022 : suivi des observations acceptées par le Conseil communal ou la Municipalité - Pages 9-13.

À la page 11, une observation de la COGEST, la N° 1, a été notée concernant cette partie. Avant de procéder à l'examen de cette observation, y a-t-il des questions ou des commentaires généraux sur ladite partie du rapport de la commission de gestion ?

Si tel n'est pas le cas, je donne la parole à la rapportrice de la COGEST pour lire l'observation no 1 de la COGEST, la réponse de la Municipalité et la position de la commission de gestion sur cette réponse.

Lecture de l'observation no 1.

J'ouvre la discussion sur l'observation et sa réponse.

La parole n'est pas demandée.

L'observation est dès lors considérée comme étant acceptée.

2. Protection de la santé des collaborateurs et fonctionnement municipal - Pages 14 à 17.

À la page 17, une observation de la COGEST, la N° 2, a été notée concernant cette partie. Ce n'est pas le cas.

Avant de procéder à l'examen de cette observation, y a-t-il des questions ou des commentaires généraux sur ladite partie du rapport de la commission de gestion ?

Si tel n'est pas le cas, je donne la parole à la rapportrice de la COGEST pour lire l'observation no 2 de la COGEST, la réponse de la Municipalité et la position de la commission de gestion sur cette réponse.

Lecture de l'observation no 2.

J'ouvre la discussion sur l'observation et sa réponse.

La parole n'est pas demandée.

L'observation est dès lors considérée comme étant acceptée.

3. Dicastère Alain Gilliéron – Administration générale, ressources humaines, informatique, urbanisme et constructions, relations extérieures – Pages 18 à 24.

4 observations figurent dans cette partie.

Avant de procéder à l'examen de ces observations, y a-t-il des questions ou des commentaires généraux sur ladite partie du rapport de la commission de gestion ?

Si tel n'est pas le cas, je donne la parole à la rapportrice de la COGEST pour lire l'observation no 3 de la COGEST, la réponse de la Municipalité et la position de la commission de gestion sur cette réponse.

Lecture de l'observation no 3.

J'ouvre la discussion sur l'observation et sa réponse.

La parole n'est pas demandée.

L'observation est dès lors considérée comme étant acceptée.

Je donne la parole à la rapportrice de la COGEST pour lire l'observation no 4 de la COGEST, la réponse de la Municipalité et la position de la commission de gestion sur cette réponse.

Lecture de l'observation no 4.

J'ouvre la discussion sur l'observation et sa réponse.

La parole n'est pas demandée.

L'observation est dès lors considérée comme étant acceptée.

Je donne la parole à la rapportrice de la COGEST pour lire l'observation no 5 de la COGEST, la réponse de la Municipalité et la position de la commission de gestion sur cette réponse.

Lecture de l'observation no 5.

J'ouvre la discussion sur l'observation et sa réponse.

La parole n'est pas demandée.

L'observation est dès lors considérée comme étant acceptée.

Je donne la parole à la rapportrice de la COGEST pour lire l'observation no 6 de la COGEST, la réponse de la Municipalité et la position de la commission de gestion sur cette réponse.

Lecture de l'observation no 6.

J'ouvre la discussion sur l'observation et sa réponse.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (LCVL) a la parole

J'interviens là en qualité de président de la commission de gestion pour expliquer pourquoi est-ce que la COGEST refuse cette réponse. Sur le concept de formation permanente, on attend un concept global et pas forcément une réponse pour chaque catégorie de collaborateurs, un concept qui pose des principes en termes de développement de compétences, de développement de carrière, de détection des talents, etc. En posant ces principes, il est applicable à tous les collaborateurs de l'administration et permet, selon les critères posés, quantitatifs, qualitatifs, de prévoir ensuite le budget annuel. Donc, encore une fois, c'est une explication qui peut-être vise à obtenir une autre réponse de la municipalité quand on parle plus de concept global que de formation permanente adaptée pour chaque collaborateur.

Est-ce que ce complément peut éventuellement permettre à la municipalité de modifier sa réponse ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Merci Monsieur Stauffer, pour cette précision. Si j'ai bien compris, nous devons répondre à votre 2^{ème} question ou votre remarque. Est-ce que cela convient ? Est-ce que nous pouvons modifier notre réponse ? Non, parce que tant que vous parlez de concept global, c'est justement là que le bât blesse, parce que dans notre administration, il y a un nombre extrêmement important de fonctions qui sont toutes diverses et que chaque fonction a des besoins différents en matière de formation permanente.

Alors oui, on peut toujours dire que tel ou tel employé a le droit à une formation permanente suivant sa fonction et dans des proportions crédibles par rapport au budget en cours.

Oui, ça, c'est possible, mais tant que nous n'avons pas identifié les besoins, et Dieu sait si, je le répète, ils sont différents, et qu'ils arrivent à des moments différents de l'année par rapport au travail de la collaboratrice et du collaborateur, nous ne pourrions jamais vous donner des feuilles A4 qui identifieront un concept global de formation permanente, parce que, je le répète, tout est tellement différent dans chacun de nos services.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 6.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 6 est refusée par 22 voix contre, 4 voix pour, 14 abstentions.

4. Dicastère Luigi Sartorelli – Enfance et jeunesse (dès 1.7.2023) - Pages 25 à 27.

Aucune observation à traiter dans cette partie.

Y a-t-il des questions ou des commentaires généraux sur ladite partie du rapport de la commission de gestion ?"

Ce n'est pas le cas.

5. Dicastère Rebecca Joly – Travaux publics et mobilité, parcs et promenades, écoles, paroisses) - Pages 28-29.

Aucune observation à traiter dans cette partie.

Y a-t-il des questions ou des commentaires généraux sur ladite partie du rapport de la commission de gestion ?"

Ce n'est pas le cas.

6. Dicastère Ihsan Kurt – Finances, naturalisations et intégration, culture et animation, jeunesse, sport, affaires sociales - Pages 30 à 34.

À la page 32, une observation de la COGEST, la N° 7, a été notée concernant cette partie.

Avant de procéder à l'examen de cette observation, y a-t-il des questions ou des commentaires généraux sur ladite partie du rapport de la commission de gestion ?

Si tel n'est pas le cas, je donne la parole à la rapportrice de la COGEST pour lire l'observation no 7 de la COGEST, la réponse de la Municipalité et la position de la commission de gestion sur cette réponse.

Lecture de l'observation no 7.

J'ouvre la discussion sur l'observation et sa réponse.

La parole n'est pas demandée.

L'observation est dès lors considérée comme étant acceptée.

7. Dicastère Maurizio Mattia – Domaines, forêts et piscines, bâtiments et patrimoine, énergie et environnement, déchets, sociétés immobilières - Pages 35 à 39.

Aucune observation à traiter dans cette partie.

Y a-t-il des questions ou des commentaires généraux sur ladite partie du rapport de la commission de gestion ?"

Ce n'est pas le cas.

8. Conseil communal - Page 40.

À la page 40, une observation de la COGEST, la N°8, a été notée concernant cette partie.

Avant de procéder à l'examen de cette observation, y a-t-il des questions ou des commentaires généraux sur ladite partie du rapport de la commission de gestion ?

Si tel n'est pas le cas, je donne la parole à la rapportrice de la COGEST pour lire l'observation no 8 de la COGEST, la réponse du Bureau et la position de la commission de gestion sur cette réponse.

Lecture de l'observation no 8.

J'ouvre la discussion sur l'observation et sa réponse.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (LCVL) a la parole

Vous avez compris que je venais expliquer pourquoi est-ce que la COGEST disait non. Alors, nous avons bien compris les réponses du Bureau. Cependant, c'est le Conseil communal qui a dû rappeler la non-réponse au postulat 02-21, et au postulat 04-2020.

Effectivement, d'autres présidents n'y ont pas donné suite, et cela, justement, met en évidence pour la Commission le manque d'un outil de suivi. Quant au projet de modification du règlement sur le Conseil communal, ce projet a été déposé le 3 avril 2023. Le Conseil a dû rappeler que cet objet n'avait pas été soumis à une commission.

Il a enfin été traité en mars 2024. Sans doute, l'outil e-séance permettra de suivre ce type de demande du Conseil. Cependant, d'ici là, mettre en place un simple tableau Excel de quelques colonnes ne semble pas un travail démesuré.

Quelque chose qui ressemble à de la gestion, planification et conduite pour le Bureau de ce genre de textes. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 8.

Vote : la réponse du Bureau à l'observation no 8 est refusée par quelques voix et beaucoup d'abstentions.

9. Visites - Pages 41 à 51.

À la page 44, une observation de la COGEST, la N°9, a été notée concernant cette partie.

Avant de procéder à l'examen de cette observation, y a-t-il des questions ou des commentaires généraux sur ladite partie du rapport de la commission de gestion ?

Si tel n'est pas le cas, je donne la parole à la rapportrice de la COGEST pour lire l'observation no 9 de la COGEST, la réponse de la Municipalité et la position de la commission de gestion sur cette réponse.

Lecture de l'observation no 9.

J'ouvre la discussion sur l'observation et sa réponse.

Monsieur le Conseiller Antoine Viredaz (VER) a la parole

Je souhaiterais obtenir la réponse de la municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Concernant les Sorbiers, effectivement, il y a un problème de température, mais là, il s'agit d'un bâtiment qui est géré par une entreprise, par une structure privée. Nous sommes en contact avec cette régie immobilière.

Juste pour information, certaines températures ont été mesurées en hiver à 17 degrés. À la suite d'un contrôle qui avait été mandaté par la directrice des Sorbiers, la gérance n'a pas relevé de problème majeur. Je me suis, disons, personnellement impliqué. Je suis allé démonter des caches de chauffage au sol et j'ai remarqué que la pompe de circulation était en panne. Donc, j'ai pris contact avec la gérance et cette dernière doit m'appeler, j'espère, assez prochainement, surtout avant l'hiver.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 9.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 9 est acceptée par 24 voix pour, 19 voix contre, moins 10 abstentions.

Monsieur le Président précise que l'examen des différents rapports est terminé.

Il ouvre la discussion finale sur la gestion communale.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président demande à la rapportrice de la Commission de gestion de lire les conclusions du rapport.

Lecture des conclusions du rapport.

Monsieur le Président passe au vote sur les conclusions du rapport de gestion municipal 2023.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver la gestion de l'exercice 2023 et de donner décharge à la Municipalité.

Vote : la gestion de l'exercice 2023 est approuvée par 31 voix pour, 11 voix contre, moins 8 abstentions

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Préavis municipal No 09-2024 soumettant les états financiers pour l'exercice 2023

Comme précédemment, nous aborderons le prochain point en deux étapes.

D'abord, nous examinerons les états financiers de 2023 soumis par la Municipalité et vous aurez l'opportunité de poser des questions. Il n'y aura pas de vote sur ce point 11.

Ensuite, nous discuterons du point 12 de l'ordre du jour, qui porte sur le rapport de la COFIN concernant ces mêmes états financiers.

Après avoir discuté des observations de la commission et des réponses auxdites observations de la municipalité, nous voterons sur les comptes communaux, à la suite de la validation des réponses municipales successives auxdites observations.

A noter que les réponses municipales nous ont été transmises vendredi dernier, donc un peu hors-délai.

Après avoir passé en revue ces deux documents, nous procéderons au vote final sur les comptes communaux.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ?

Cette manière de faire est acceptée.

J'ouvre une discussion générale sur les états financiers 2023 tels qu'ils vous ont été présentés par la Municipalité.

Est-ce que la parole est demandée ?

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (VER) a la parole

Le groupe des Verts tient à remercier la COFIN pour le temps consacré à la réalisation du rapport financier 2023. Nous remarquons que malgré des prévisions budgétaires souvent négatives, nos comptes finaux sont, finalement, presque toujours positifs. Il est peut-être temps de cesser de susciter des alarmes chaque année lors de la présentation du budget, alors que les résultats réels démontrent systématiquement le contraire.

Nous pensons qu'il est important de tenir compte de ces tendances positives pour éviter des inquiétudes inutiles et adopter une approche plus équilibrée, notamment en acceptant la construction de nouvelles infrastructures ou en engageant le personnel nécessaire au bon fonctionnement de notre administration communale. Enfin, nous encourageons la municipalité à trouver un bon équilibre entre des prévisions budgétaires réalistes et une certaine souplesse nécessaire à la gestion des imprévus afin de permettre de nouvelles activités et investissements sans baser nos décisions sur des marges hypothétiques.

Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Tout d'abord, la municipalité est accompagnée par Mme Valérie Amicone, l'adjointe du chef de service des finances. Dans le public, il y a aussi M. Lucien Avanzino, chef du service de la cohésion sociale. Je les remercie pour leur présence à ce conseil communal.

Mesdames, Messieurs, depuis le début de cette législature, la municipalité a décidé de mener une politique cohérente, transparente et professionnelle avec les deux commissions de surveillance, la commission des finances et la commission de gestion. Depuis le début de la législature, chaque fois que nous avons traité, au mois de mai, au mois de juin, les comptes, le service des finances a systématiquement transmis à la COFIN tous les documents demandés, tous les renseignements demandés, toutes les communications demandées de manière professionnelle, transparente et dans le délai. Idem, pour la collaboration avec la COGEST. Donc, je tiens à remercier ces deux commissions pour le travail laborieux qu'ils ont mené, qu'ils mènent chaque année, tout d'abord. Maintenant, donc, au lieu de lire, présenter un message brut au nom de la municipalité, nous souhaitons transmettre quelques éléments concrets plus compréhensibles pour le conseil communal.

Donc, les comptes 2023. Résultat ordinaire de nos comptes, nous avons, dans l'état actuel, 2,2 millions positifs.

Comme vous le savez, dans le budget de 2023, nous avons un déficit de 4,4 millions, et en 2022, une situation, les résultats de 3 millions, notamment en raison de la péréquation. Résultat de 2023, donc, comme vous le savez, nous connaissons tous la situation des bâtiments scolaires et l'ASIGOS. Nous avons pu obtenir quand même 1,6 millions suite à la vente des bâtiments à l'ASIGOS comme gain comptable.

Le budget actuellement positif, les comptes sont positifs, les résultats ordinaires réels sont de 600'000 francs. Élément extraordinaire 2022, 2,4 millions par la péréquation, comme je viens de le dire. Marge d'autofinancement, un élément essentiel dans la gestion de nos finances publiques.

La marge d'autofinancement est de 4,1 millions. Les éléments non récurrents, nous connaissons les taxes d'équipement communautaire de 2,6 millions, comme élément unique que nous avons obtenu. En 2022, la situation était de 9,3 millions.

Dans l'état actuel, marge d'autofinancement totale de 6,7 millions qui existe. C'est-à-dire, si on investit plus de 6,5 millions, le cash disponible actuellement, il faut aller chercher de l'argent ailleurs, c'est-à-dire chercher des crédits auprès des banques, car l'encaissement réel actuel est de 6,7 millions. Un point important dans notre budget, c'est la question des ressources humaines et des charges.

Mesdames, Messieurs, nous arrivons, donc, en raison de la croissance démographique, qui est un élément positif, d'ici à la fin de l'année, à peu près à 13000 habitants. Une croissance démographique, mais une croissance aussi économique et financière, mais aussi une croissance qui impacte sur la gestion de notre administration, notamment les ressources humaines. Donc, la courbe augmente.

Je vais prendre uniquement depuis 2018-2019, sans aller trop loin. Depuis 2019, nous avons une augmentation de 4,2 millions de charges et salaires. En 2019, le nombre d'ETP dans l'administration communale était de 103,85 et en 2023, 136,21 ETP.

Une augmentation de 32,3 ETP, ce qui correspond à un pourcentage à 34 % sur une durée de 4 ans, alors que la croissance démographique, qui est notre pain quotidien, notre espoir pour l'avenir, est de 2 % dans l'état actuel. Mais, on espère, et on sait selon les statistiques, que ça va augmenter.

Les impôts : la ressource essentielle de notre collectivité publique. En 2019, 31,6 millions. En 2023, 35,2 millions. Une augmentation de 3,6 millions.

Un pourcentage de 11,75 % d'augmentation au niveau des impôts. Donc, face à une progression de 4,2 millions de charges et salaires, les impôts progressent, malheureusement, de 3,6 millions. 1,1 millions pour compenser cette hausse des charges nécessaires. Pour un impôt par habitant, pour comprendre la situation de notre collectivité publique. La courbe rouge augmente, ce qui représente au niveau cantonal, les 300 communes du Canton de Vaud. La courbe bleue représente la ville de Prilly, notre commune.

Au niveau cantonal, la ligne rouge, c'est la moyenne des 300 communes dans le Canton de Vaud. Actuellement, le moyen cantonal est 49,5. Après, 36,20. C'est-à-dire qu'un habitant de notre ville a un moyen plus faible au niveau des communes vaudoises. Donc, là, une contradiction, un décalage avec la ligne rouge, entre la ligne rouge et la ligne bleue, c'est-à-dire le moyen cantonal et la croissance de notre commune. Endettement et investissement.

Le plafond d'endettement, pour rappel, est de 125 millions. 52 millions de budget d'investissement avec 5 millions de réduction. Investissement net, 4,5 millions contre 14 millions prévus au plan d'investissement en 2023.

Les taxes d'équipement communautaire extournées probables de factures totalisant 6 millions. Donc, la traversée risque de fondre si on ne fait pas le nécessaire. La commission des impôts travaille actuellement sur ce dossier d'importance, comme nous le savons toutes et tous. Espérons que nous avancerons plus rapidement et que les résultats seront dans les intérêts de notre commune. Conséquences : Gros écart sur le besoin de financement, estimé à plus de 6 millions, alors que nous avons fait moins de 5 millions.

Avec un tel investissement, on a eu plus de cash et on a récompensé la dette de 5 millions. Conclusion : les exercices de deux dernières années ont été impactés par des éléments extraordinaires que nous venons d'évoquer.

La situation macroéconomique, le renchérissement de la vie, l'indexation des salaires à l'inflation, les matières premières, etc., nous oblige à poursuivre notre ligne de prudence. La municipalité sera attentive au développement de la future péréquation intercommunale de 2025 selon les estimations. Je ne vais pas faire une analyse prématurée.

On n'est ni gagnants, ni perdants selon les premiers renseignements. Je continue avec les conclusions. Donc, nos projets d'investissement à Malley, le BHNS, le tram, l'urbanisme en général continuent à évoluer. Prilly investit énormément pour les rénovations des bâtiments scolaires de l'ASIGOS. Nous connaissons donc ce gros projet et la grande enveloppe financière. Le plan climat, sans oublier les politiques sociales et culturelles.

Ce sont les défis qui nous attendent. Mais au bout du développement des nouveaux quartiers, l'arrivée de nouveaux habitants et de nouveaux emplois, comme le mentionne aussi la COFIN dans son rapport, je cite : « il est nécessaire d'investir tout en maintenant un équilibre financier sain ». Donc, la ligne de prudence devrait rester active.

Je vous remercie de votre attention pour cette partie de message de la municipalité. Et puis, j'aimerais, Monsieur le Président, si vous me permettez, enchaîner avec les remarques introductives qui ont été faites sur les comptes de notre collectivité.

Le rapport de la COFIN, notamment. Je vais essayer de répondre aux observations, notamment 6 et 7. Le sujet de dépassement des crédits accordés aux comptes de fonctionnement. Procédure de contrôle des comptes 2023. Contrôle budgétaire, comme je disais tout à l'heure dans l'introduction, au nom de la municipalité, nous avons collaboré de manière professionnelle, transparente et cohérente avec la COFIN.

Procédure de contrôle des comptes 2023. 1, contrôle budgétaire effectué sur les 6 premiers mois de l'année. Détection des comptes pouvant être dépassée au 31 décembre chaque année. 2, établissement d'une liste détaillée avec des commentaires. Envoi à la COFIN et au Conseil communal, donc, fait le 14 septembre 2023. La municipalité, ici, a présenté une liste au Conseil communal sur tous les dépassements, à la hauteur de 404'000 francs.

Procédure de contrôle des comptes 2023. Le contrôle budgétaire a été effectué sur le deuxième semestre, donc 2023, détection des comptes effectivement en dépassement.

Rédaction de commentaires détaillés pour chaque compte en dépassement directement dans le compte, soit au chiffre 12 du préavis 09-2024. Mention explicite de contrôle aux point 3-4, crédit complémentaire dudit préavis, page 8. Cette procédure a été détaillée par écrit dans la réponse datée du 19 juin 2023 de la municipalité aux observations de la COFIN sur l'exercice de 2022.

Position de la municipalité. Les règles relatives à la comptabilité des communes sont régies par un règlement et non pas par une loi, édictée par le Conseil d'Etat, donc article 93A, la Loi sur les communes. Il s'agit d'un règlement et non pas d'une loi.

La municipalité, d'entente avec la COFIN, a édicté en 2023 une procédure pragmatique en matière d'annonce des comptes dépassés, ce qui était convenu l'année passée, au début de l'année passée avec la COFIN. L'organe de contrôle fiduciaire Hervest, avec lequel on travaille, a émis un rapport favorable sur les états financiers 2023 de la ville de Prilly. La municipalité considère avoir fourni des états financiers de qualité, tant sur le fond, que sur la forme.

Il y a, d'ores et déjà inclus, les trois ratios-clés recommandés par la direction des finances communales en mars 2024, chiffres 3,5 et 3,53, pages 8 à 10, afin d'apprécier très facilement la situation financière de la ville. Elle a répondu par écrit et par oral à toutes les questions posées par la COFIN. La municipalité a fourni rapidement tous les documents demandés par la COFIN.

En conclusion, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, la municipalité est surprise, voire déçue, que les états financiers 2023 ont récolté, au sein de la COFIN 4 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Je souhaite surtout réagir aux propos que je viens d'entendre de la part de notre municipal des finances. Qu'est-ce qu'on peut en tirer ? Prilly est devenu trop gras pour une augmentation de 2% de la population sur le territoire communal qui n'a pas bougé.

On a besoin de 34% d'employés communaux en plus. Est-ce que ça fait réagir quelqu'un dans cette salle quand même ? Ce n'est pas rien. Quand on aura encore 1200 habitants en plus, donc 10%, si on augmente les fonctionnaires de 34% pour 2%, on va faire combien de pourcent pour 10% de population ? Mesdames, Messieurs, je pense qu'il va falloir rapidement penser à construire un nouveau bâtiment communal pour à peu près loger combien d'employés communaux ? Une centaine.

Voilà. Ça, c'est une chose. Ensuite, j'ai entendu quelque chose qui m'a aussi bien choqué. Je fais référence au règlement sur la comptabilité communale. Alors, oui, ça n'est qu'un règlement. On s'en fout, on dépense, on dépasse les budgets.

Mesdames et Messieurs, est-ce qu'une municipalité qui ne respecte pas les règlements peut attendre de vous et moi et de la population, des administrés, qui eux respectent les règlements ? Règlement sur les arbres, règlement sur les parcs, règlement pour parquer des voitures, etc. Finalement, si la municipalité se dispense, elle, de respecter les règlements, moi, je pense que dans ce conseil, il faut qu'on vote une abrogation générale des règlements.

On fait Cocorico, les résultats sont bons. Certes, on a quelque chose comme 600'000 francs de résultats hors exceptionnels. Oui, c'est pas mal. Monsieur le municipal, dites-nous donc, sans dépassement, quel serait le résultat ? De combien avez-vous dépassé vos budgets ? Je serais curieux d'avoir ce chiffre.

Et enfin, j'ai fait une rapide recherche tout à l'heure, j'ai pensé à votre serment. Est-ce que vous ne vous parjurez pas ? Vous prêtez serment au début de législature et vous dites de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées. Mais, des lignes budgétaires, ce sont des attributions. Excéder, c'est dépasser vos attributions, ni plus, ni moins. Et puis, j'ai entendu dire une fois dans la commission que vous n'aviez pas tout dépensé dans les autres secteurs pour les autres lignes budgétaires.

Mais, Mesdames et Messieurs, vous, conseillers communaux, si vous accordez une ligne budgétaire à une municipalité pour planter des arbres et puis que la municipalité ne la dépasse pas, mais qu'elle utilise l'argent pour faire des places de parc pour les véhicules, je vois plus de la moitié de cet hémicycle lever les bras au ciel et dire c'est scandaleux, ce n'est pas normal, ils n'ont pas le droit de faire ça. Alors, cette fois-ci, aujourd'hui, de quel droit cette municipalité peut-elle aller directement à l'encontre du RCCOM et puis dépasser des lignes de budget ? Sur combien de lignes budgétaires, Monsieur le municipal, avez-vous dépassé ? Pour combien de milliers de francs ? Des centaines de milliers de francs ?

Dites-nous comment est-ce que vous avez une compatibilité avec ça pour ce qui est de votre serment. Voilà, Mesdames, Messieurs, je ne sais pas si je vais encore intervenir ce soir, mais je crois que ça ne vaut pas la peine. Je vous souhaite une excellente soirée.

Monsieur le Président prend la parole

Nous pouvons passer à la discussion chapitre par chapitre toujours sur les états financiers 2023 tels que présentés par municipalité. Si vous avez des questions sur le contenu, vous pourrez intervenir.

Chapitre 2 Message de la Municipalité, pages 5 à 6.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 3 Chiffres clés, analyse des écarts au budget et évaluation de la situation financière, pages 7 à 10.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 4 Ressources humaines, page 11.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 5 Impôts, page 12.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 6 Marge d'autofinancement, investissements, endettement, pages 13 à 14.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 7 & 8 Péréquations & Comptes de réserve et de capital, page 15

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 9 Conclusions, page 16.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 10 Comptes de fonctionnement par nature - condensé, pages 17 à 19.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 11 Comptes de fonctionnement par Direction - Résultat net, page 20.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 12 Comptes de fonctionnement par Direction – détail.

Nous prenons à présent les comptes selon le plan comptable.

Compte 1 Administration générale, pages 21 à 30.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Compte 2 Finances, pages 30 à 33.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Compte 3 Domaines, pages 33 à 38.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Compte 4 Travaux, pages 38 à 45.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Compte 5 Instruction Publique, pages 45 à 50.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Compte 6 Police, pages 50 à 52.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Compte 7 Cohésion sociale – Enfance -Jeunesse, pages 52 à 63.

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 13 Bilan page 64

Est-ce que la parole est demandée ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

J'ai une question pour notre municipal. Je souhaiterais savoir si la Bourse communale a bien un relevé à jour de tous les actifs immobilisés. En effet, actuellement, nous sommes en train de faire beaucoup de travaux et je voulais savoir si c'était le cas.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Madame la Conseillère, on va essayer de trouver la réponse.

Chapitre 14 Engagements hors bilan page 65

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 15 Inventaire du patrimoine financier page 66

Est-ce que la parole est demandée ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

On a peut-être des anciennes constructions. On est actuellement, justement, en train de réaliser beaucoup de travaux et je voulais savoir si les investissements détruits lors des travaux sont bien amortis en totalité afin de solder leur position.

Monsieur le Président prend la parole

Il s'agit d'une question technique. Pour l'instant, on laisse cette question en suspens.

Chapitre 16 Inventaire du patrimoine administratif pages 67 à 68

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 17 Inventaire des prêts, capitaux de dotation, titres et papiers valeurs du patrimoine administratif page 69

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 18 Tableau des investissements du patrimoine administratif pages 70 à 72

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 19 Récapitulatif des investissements pages 73 à 74

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 20 Emprunts page 75

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 21 Liste des collaborations intercommunales page 76

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 22 Rapport de l'organe de révision page 77

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 23 Comptes STEP pages 79 à 83

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Chapitre 24 Comptes SDIS pages 85 à 95

Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président prend la parole

Je reviens sur les deux questions en suspens. Est-ce qu'on a des réponses à ce sujet-là ?

Si ce n'est pas le cas, nous avons terminé le point 11 de l'ordre du jour avec ces deux questions en suspens. Et comme dit précédemment, nous ne votons pas maintenant. Nous passons donc au point numéro 12 de l'ordre du jour.

12. Rapport de la Commission des finances traitant des états financiers pour l'exercice 2023 ; réponses municipales aux observations et vœux de ladite Commission

Monsieur le Président prend la parole

J'appelle Madame Aurélie Barbey, rapportrice de la Commission des finances à bien vouloir venir prendre place devant la scène.

Nous allons examiner le rapport de la Commission des finances. Lorsqu'une observation est formulée concernant une section, la rapportrice vous lira l'observation, la réponse de la Municipalité et la position de la commission sur ladite réponse.

Ensuite, selon l'art. 108 du règlement du Conseil, "les réponses de la municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil"

"S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier".

En cas de discussion, nous procéderons ensuite au vote sur ladite observation.

Cette approche suscite-t-elle des commentaires ?

Ce n'est pas le cas.

Pour commencer, j'ouvre une discussion générale. Est-ce que la parole est demandée ?

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Contexte économique et financier de Prilly.

En 2023, le Canton de Vaud enregistrait une croissance économique modérée à 1,2 avec un produit intérieur brut de 65,5 milliards de francs, représentant 8 % du PIB national. Malgré une conjoncture mondiale difficile, les entreprises vaudoises ont continué de créer des emplois.

La croissance prévue pour 2024 est modérée avec une estimation à 1,51 dans l'attente d'une amélioration de l'économie mondiale. Cependant, les incertitudes géopolitiques et économiques demeurent. Dans ce contexte, la commune de Prilly a eu une gestion prudente pour obtenir des résultats positifs.

En 2023, Prilly a enregistré, comme ça a été dit, un excédent de 2,194 millions, malgré un déficit budgétaire initialement prévu de 4,383 millions. Cet excédent a été principalement dû à une augmentation des recettes fiscales alimentée par la croissance des impôts des entreprises et des particuliers, ainsi que par la vente de bâtiments scolaires et l'encaissement d'arriérés de taxes sur les déchets. Les charges de la commune ont été inférieures aux prévisions budgétaires, permettant ainsi des économies.

Néanmoins, les dépenses liées au personnel ont augmenté de 25 % depuis 2017, alors que la population n'a augmenté que 2 %. Cette situation nécessite une gestion plus prudente des ressources humaines pour éviter une hausse disproportionnée des coûts. Les investissements ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, mais une diminution des disponibilités et l'absence de nouveaux emprunts ont conduit à une réduction totale de près de 3 millions par rapport à 2022. Pour l'avenir, Prilly devra maintenir une gestion financière équilibrée et transparente en assurant que les ressources sont réparties de manière appropriée et que les citoyens sont soutenus face à l'augmentation des coûts de la vie. Il sera crucial d'investir judicieusement dans les infrastructures pour répondre aux besoins futurs de la population, tout en préservant la santé financière de la commune.

L'incertitude concernant la perception des 6 millions liées aux taxes sous le TEC (taxes d'équipement communautaire), pourrait limiter la capacité d'investissement de la commune, ce qui souligne l'importance de diversifier les sources de revenus et de maîtriser les dépenses du personnel. En conclusion, Prilly a obtenu des résultats financiers encourageants et positifs en 2023, mais elle devra continuer à naviguer avec prudence dans un environnement économique incertain pour garantir une gestion financière durable et équilibrée aux bénéfices de tous ses habitants.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Le PSIG a pris connaissance des comptes 2023 du rapport de la COFIN.

Il remercie l'ensemble des collaborateurs et conseillers pour le travail fourni. Le PSIG relève que pour la 2ème année de cette législature, les comptes sont positifs, les investissements et le plafond d'endettement maîtrisés et la marge d'autofinancement, bien que faible, est atteinte. Le PSIG reste cependant attentif à la qualité de la planification financière, comme la COFIN l'a relevé, constatant un écart important entre l'excédent de 2,194 millions et le budget qui prévoyait un déficit de 4,383 millions.

Les comptes sont évidemment tributaires d'imprévus. Toutefois, nous souhaitons que la municipalité tende vers une planification financière plus précise. Nous relevons également que de nombreux comptes présentent des dépassements et demandons à la municipalité de respecter le budget de la manière la plus rigoureuse possible à l'avenir.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Je voudrais juste revenir sur un des points relevés par Monsieur Deillon par rapport à l'augmentation des EPT mise en relation avec le 2 % seulement d'augmentation de la population. Les chiffres sont justes. C'est beaucoup d'EPT en plus, mais on ne peut pas faire ce rapport arithmétique.

Les investissements qui sont faits actuellement et pour lesquels des collaborateurs sont engagés, entre autres au service des travaux et des domaines, ce sont des investissements à long terme. Le BHNS, on peut en penser ce qu'on veut, et je me rappelle m'être abstenue lors de ce vote, mais ce sont des meilleures prestations, une meilleure qualité de service public pour la population, et ce n'est pas pour le 2 % de population en plus ou pour les 12500 habitants seulement de Prilly, c'est pour ces 10, 20 prochaines années et c'est ça aussi qu'il faut prendre en compte.

Monsieur le Président prend la parole

La discussion est-elle encore demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos donc la discussion. Nous allons maintenant examiner la recommandation et les observations de la Commission des finances sur les comptes. Je donne la parole à la rapportrice pour lire la recommandation no 1 de la COFIN, la réponse de la Municipalité et la position de la commission sur ladite réponse.

Lecture de la recommandation no 1, réponse de la Municipalité et la position de la Commission sur ladite réponse.

Est-ce que cette réponse à la recommandation no 1 suscite des questions ou observations ?

Ce n'est pas le cas.

La réponse est considérée comme étant acceptée.

Madame la rapportrice de la COFIN, je vous invite à lire l'observation N° 1

Lecture de l'observation no 1, réponse de la Municipalité et la position de la Commission sur ladite réponse.

Est-ce que cette réponse à l'observation N° 1 suscite des questions ou observations ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Voilà, on y est.

C'est toujours la même chose. Les heures supplémentaires, qu'est-ce que c'est d'autre qu'un dépassement du budget pour les employés ? On a droit à un certain nombre d'EPT qui ont été acceptés et puis, en fait, on va toujours plus loin et puis, il faudra bien un jour, soit les payer, soit engager du monde pour compenser.

Donc, voilà. Est-ce qu'on n'a pas trop de tâches ? Est-ce qu'on ne ferait pas dans cette commune des choses qui ne seraient pas vraiment nécessaires ?

En tout cas, dans tous les cas, c'est encore une fois un dépassement des compétences qui sont attribuées à la municipalité. Est-ce que, par exemple, on peut nous dire combien d'années hommes représentent les heures supplémentaires accumulées à Prilly ?

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Par rapport à l'observation numéro 1, le groupe des Verts a la remarque suivante à faire.

La municipalité a de nombreux projets à gérer de front. Il est important qu'elle puisse engager les ressources nécessaires à leur réalisation. L'observation no 1 rapporte que la municipalité proposerait de geler les engagements en 2025 dans l'attente des rapports des 2 audits en cours.

Toutefois, dans sa réponse officielle, cette proposition a disparu, remplacée par une formulation plus souple. Dans le groupe des Verts, nous tenons à souligner l'importance de pouvoir engager le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la ville, d'une part, et à la réalisation des nombreux projets permettant de ralentir le dérèglement climatique et de s'y adapter, d'autre part. Nous encourageons donc la municipalité à ne pas geler les engagements, mais à procéder tel qu'elle l'affirme dans sa réponse écrite, être attentif à estimer avec le plus grand soin la nécessité d'engager du personnel supplémentaire.

Ensuite, je souhaiterais apporter une réponse personnelle à quelques remarques qui ont été faites. On compare donc les EPT au nombre d'habitants appris, toutefois, si on a besoin d'autant de monde, c'est pour gérer ces grands projets, ces grands projets qui n'ont pas pu être faits avant lors de précédentes législatures, parce que, pour une raison ou une autre, il ne semblait pas nécessaire de construire absolument des écoles ou de rénover ou de maintenir les bâtiments aux normes. Donc maintenant, il faut rattraper ce retard et, en plus, il faut investir pour le futur.

D'autre part, j'aimerais rendre l'assistance attentive aux états financiers 2023 et notamment la page 77, qui est un rapport de l'auditeur sur les comptes communaux annuels 2023. Je vous passe à la lecture, mais je vous cite toutefois l'opinion d'audit selon notre appréciation. Les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Pour ma part, je ne suis pas un professionnel de la comptabilité. C'est ma femme qui a cette chance. Monsieur Deillon, peut-être, êtes-vous plus au fait que moi de cette science ?

Toutefois, je respecterai l'avis de nos auditeurs et je vous pose donc la question suivante : Allez-vous proposer à la municipalité de changer d'auditeurs l'année prochaine ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Il m'appartient de répondre, non pas en tant que municipal des finances, mais en tant que municipal responsable des ressources humaines, puisque la discussion a porté sur le personnel, qui, si j'ai bien compris, serait jugé trop coûteux en matière d'heures supplémentaires. Après avoir examiné la situation de près, il apparaît que c'est le rapport de la COFIN, en page 9, qui sert de référence pour ces remarques, notamment celles de Monsieur Deillon ou d'autres personnes. On y évoque 18 jours d'heures supplémentaires par EPT, ce qui semble effectivement étonnant sur l'ensemble de l'année. Toutefois, en refaisant les calculs de notre côté, nous obtenons un résultat proche de la moitié de ce chiffre.

Nous n'allons peut-être pas résoudre ce soir la comparaison de nos deux calculs, mais il ne s'agit pas de 18, mais de 9 jours supplémentaires. Vous pourriez dire que c'est encore trop, et c'est possible. Cependant, il faut tenir compte des spécificités des activités dans certains secteurs de l'administration. Il est évident qu'il existe des différences entre les services, en fonction des fonctions, et dans certains secteurs, comme les APEMS, où les périodes de travail varient. Par exemple, pendant certaines périodes de l'année, ils accumulent beaucoup d'heures, tandis qu'en période de vacances, ces heures diminuent. C'est pourquoi, à la fin de l'année, lors de la clôture des comptes, on peut observer un pic d'heures travaillées, mais qui, sur l'ensemble de l'année de travail, se lissent, même si ce n'est pas toujours visible dans l'année comptable.

C'est une question importante, et il est certain que nous devons nous pencher dessus. L'un des objectifs de la municipalité est de réduire ce taux d'heures supplémentaires, même si nous parlons de 9 jours et non de 18. Cependant, cela ne se résout pas du jour au lendemain. Nous ne pouvons pas simplement arrêter une activité nécessaire au fonctionnement, et vous le savez bien, vous êtes souvent l'un des premiers à avoir des exigences envers les services pour répondre aux besoins des citoyens.

Cela étant dit, il est vrai que nous devons améliorer le contrôle de ces heures supplémentaires. Peut-être que notre suivi actuel n'est pas assez rigoureux pour signaler à temps qu'il faut réduire ces heures en les compensant par des vacances, ou, si ce n'est pas possible, les liquider sans possibilité de paiement.

C'est un point que nous allons aborder avec la nouvelle équipe des ressources humaines afin de mettre en place un système plus strict par rapport à la situation actuelle. Voilà où nous en sommes.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Je vais tout de même répondre à Monsieur le Syndic, qui avance de bons arguments. Il est vrai que certaines activités au sein de la commune génèrent des heures supplémentaires, et que ces heures peuvent être comptabilisées de juillet à juin, avec l'idée que tout s'équilibre d'ici la fin de cette période. Ainsi, au 30 juin de l'année suivante, tout semble en ordre.

D'accord, mais la question reste : d'une année à l'autre, n'y a-t-il pas une augmentation des heures supplémentaires au 31 décembre ? Cela indiquerait tout de même une tendance à la hausse.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

J'ai une question complémentaire à la municipalité. J'entends bien que c'est peut-être que 9 jours d'heures supplémentaires par personne et par année. J'aimerais savoir quelle est la règle au sein de l'administration communale.

Monsieur le Syndic nous dit qu'il faut sans doute renforcer le contrôle, mais y a-t-il une règle écrite, laquelle est-elle et qui est chargé de l'appliquer ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame Clivaz Luchez, il est évident qu'il y a des règles, bien sûr. S'il n'y en avait pas, ce serait problématique, mais peut-être ne les faisons-nous pas suffisamment respecter, et c'est un point sur lequel je suis d'accord. Il est facile de dire qu'il faut absolument que cette personne arrête de travailler parce qu'elle dépasse tel ou tel quota.

Cependant, je le répète, si des tâches urgentes et prioritaires doivent être accomplies, vous serez les premiers à nous reprocher, au sein de ce conseil, que cela n'a pas été fait. Donc, il n'est pas toujours simple de trouver le juste équilibre. Concernant les chiffres liés aux heures supplémentaires, je n'ai malheureusement pas le règlement avec moi, j'aurais dû le prévoir, mais si je me souviens bien, la tolérance se situe entre -10 et +20 heures.

Nous devons intervenir lorsque ce seuil de +20 est dépassé, et c'est vrai que nous ne le faisons pas toujours. Il est impératif que nous soyons plus stricts à l'avenir.

Quant aux vacances, tout reliquat doit être pris avant le 30 avril.

En résumé, il y a bien des règles, mais il est essentiel que nous soyons plus fermes et précis à l'avenir.

Monsieur le Président prend la parole

Nous passons au vote sur la réponse à l'observation no 1.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 1 est acceptée par 27 voix pour, 5 voix contre, moins 16 abstentions.

Madame la rapportrice de la COFIN, je vous invite à lire l'observation N°2

Lecture de l'observation no 2, réponse de la Municipalité et la position de la Commission sur ladite réponse.

Est-ce que cette réponse à l'observation N°2 suscite des questions ou observation ?

Ce n'est pas le cas.

La réponse est considérée comment étant acceptée.

Madame la rapportrice de la COFIN, je vous invite à lire l'observation N°3

Lecture de l'observation no 3, réponse de la Municipalité et la position de la Commission sur ladite réponse.

Est-ce que cette réponse à l'observation N° 3 suscite des questions ou observations ?

Ce n'est pas le cas.

La réponse est considérée comment étant acceptée.

Madame la rapportrice de la COFIN, je vous invite à lire l'observation N° 4.

Lecture de l'observation no 4, réponse de la Municipalité et la position de la Commission sur ladite réponse.

Est-ce que cette réponse à l'observation N° 4 suscite des questions ou observations ?

Ce n'est pas le cas.

La réponse est considérée comment étant acceptée.

Madame la rapportrice de la COFIN, je vous invite à lire l'observation N° 5.

Lecture de l'observation no 5, réponse de la Municipalité et la position de la Commission sur ladite réponse.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

La COFIN prend acte de la réponse de la municipalité.

Pour rappel, les réviseurs se concentrent sur l'exactitude de la tenue des comptes. Cependant, la comptabilité n'est pas vérifiée dans son intégrité, ce qui est normal. Or, la COFIN est un organe de contrôle, ce qui a été dit par Monsieur le municipal des finances et de surveillance et pointe certains comptes lors de son travail. Dans ce contrôle, elle a constaté que certaines écritures figuraient dans des comptes qui, selon elle, n'avaient pas lieu d'être à cet endroit. Elle prend note de la demande de la municipalité et profitera de la prochaine rencontre pour échanger à ce sujet.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 5.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 5 est refusée par 1 voix pour, 9 voix contre, moins 35 abstentions.

Madame la rapportrice de la COFIN, je vous invite à lire l'observation N° 6.

Lecture de l'observation no 6, réponse de la Municipalité et la position de la Commission sur ladite réponse.

Madame la rapportrice de la COFIN, je vous invite à lire l'observation N° 7.

Lecture de l'observation no 7, réponse de la Municipalité et la position de la Commission sur ladite réponse.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

La COFIN n'est pas satisfaite de la réponse de la municipalité.

En effet, il s'agit de 2 choses distinctes. Dans l'observation 6, nous parlons d'un dépassement de compte supérieur à 50'000 francs qui sont dans le préavis qui a été mentionné par la rapportrice. Nécessite-t-elle le dépôt d'un préavis ?

La réponse de la COFIN est une clarification car lors de la réponse de la municipalité, celle-ci nous indiquait que la présentation des dépassements en septembre suffisait, indépendamment du montant dépassé. Or, là, on a plus de 50'000 francs. En ce qui concerne la 2ème observation, la COFIN a constaté ces dernières années que le nombre de comptes ayant un dépassement de plus de 1'000 francs par rapport au budget voté est supérieur à 130 comptes.

Donc, on a fait une base sur les années 2019, 2021, 2023, soit plus de 10 % de l'ensemble des comptes. Ce constat rejoint la remarque de la COFIN dans l'observation 4.1 de son rapport qui dit : Bien que nous nous réjouissons de voir un résultat d'exercice positif, il est regrettable que les budgets ne soient pas plus en phase avec la réalité. En effet, nous constatons une augmentation de l'écart entre le résultat budgété et le résultat effectif. La COFIN recommande ainsi à la municipalité davantage de justesse lors de l'élaboration du budget ». Pour conclure, elle a pris note de la proposition de la municipalité de consulter la COFIN pour revoir le processus pour les comptes 2024 concernant les dépassements du 1er semestre et sur la clarification sur les notions d'imprévisibilité et d'exceptionnalité et remercie d'avance de la future rencontre.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 6

Vote : la réponse municipale à l'observation no 6 est refusée par 17 voix pour, 20 contre, moins 10 abstentions.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 7

Vote : la réponse municipale à l'observation no 7 est refusée par 19 voix pour, 21 contre, moins 9 abstentions.

A ce stade, nous avons terminé l'examen des états financiers 2023 et du rapport de la commission des finances.

J'ouvre la discussion finale sur les états financiers 2023.

Est-ce que la parole est demandée ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Il est l'heure maintenant d'être conséquents. Vous avez constaté les irrégularités qu'il y avait dans notre comptabilité. Vous avez constaté les dépassements. Vous avez constaté qu'on comptabilisait des factures dans les comptes où on avait encore un peu de budget, plutôt que de refléter la réalité et surtout, vous avez majoritairement refusé trois réponses municipales. Il va donc de soi qu'il faut, dorénavant, refuser ces comptes.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Le PSIG n'est pas du même avis que mon collègue précédent.

Nous pensons que malgré quelques imprécisions qui ont été effectivement mises en avant, nous pensons que nous ne pouvons pas parler d'irrégularités et nous vous invitons à accepter les comptes.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Comme chaque année, nous avons refusé quelques réponses et accepté beaucoup d'autres. C'est donc sur l'ensemble que nous votons.

J'espère que ces refus servent de signal à la municipalité. Je tiens à la remercier pour sa volonté de faire mieux l'année prochaine, que l'on a aussi lu dans les réponses, même celles qui ont été refusées et j'espère qu'on aura une majorité absolue l'année prochaine pour ces comptes.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

En réponse aux questions de Madame Sylvie Krattinger concernant le patrimoine communal, le montant de 2,2 millions est mentionné aux pages 67 et 68 du rapport.

Pour ce qui est des charges, elles s'élèvent à un total de 1,8 million, soit légèrement moins que l'année précédente.

Quelques mots maintenant sur le débat au Conseil communal à propos des comptes. Nous vous remercions pour la qualité des échanges, ce qui reflète pleinement le principe démocratique.

Comme mentionné dans l'introduction du message de la municipalité, nous avons collaboré de manière professionnelle et transparente avec la Commission des finances et la Commission de gestion. Il est vrai que certains dépassements ont été constatés dans les comptes 2023, et nous en prenons bonne note.

L'administration communale, tous les services ainsi que le service des finances prennent très au sérieux les observations formulées par les commissions et le législatif de notre commune. Nous nous engageons à améliorer la situation pour l'année prochaine et demandons au Conseil communal d'accepter les comptes.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Un message à l'attention de Monsieur le Municipal. Pour l'année prochaine, je vous encourage à revoir les actifs immobilisés ainsi que l'ensemble des investissements. Prenons, par exemple, le rond-point ici au centre. Il n'a peut-être pas 30 ou 40 ans, probablement beaucoup moins. Il pourrait donc être nécessaire d'ajuster le bilan en fonction des travaux réalisés. Je vous invite sincèrement à faire un état des lieux complet et à réviser tous les éléments de ces deux postes au bilan.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas. Monsieur le Président clôt la discussion.

Monsieur le Président passe la parole à la rapportrice pour lire les conclusions de la Commission des finances.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°09-2024,
- les comptes 2023 de la STEP de Vidy et les comptes 2023 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 1'269'457,35 (3526.003-4600) aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2023 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 276'227,80 (3521.001-6500) à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2023 dudit organisme ;
3. d'approuver les états financiers 2023 de la Commune de Prilly présentant un excédent de revenu de CHF 2'194'950.- et d'en donner décharge à la Municipalité.

Vote : Les conclusions du préavis no 09-2024 sont acceptées par 27 voix pour, 16 voix contre, moins 7 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. **Préavis municipal no 11-2024 concernant la mise à jour partielle du règlement du Plan général d'affectation – demande de crédit de CHF 60'000.-**

Monsieur le Président prend la parole

J'appelle Madame Jessica Waeny Desponds, rapportrice de la commission, pour la lecture des parties « Délibération et amendement » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Madame la rapportrice, vous avez la parole.

Lecture du rapport

Pour commencer, je vous propose d'ouvrir une discussion générale. Ayant référencé un amendement de la part de la commission, je laisserai ensuite le soin à Madame la rapportrice de la Commission de lire l'amendement avant que nous en discutions et le votions.

A l'évidence, notre assemblée ou la Municipalité peuvent également proposer de nouveaux amendements. Je rappelle que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.

J'ouvre la discussion.

Madame la Conseillère Béatrice Lovis (VER) a la parole

Permettez-moi de réagir à ce préavis, non seulement en tant que conseillère, mais également en tant que vice-présidente de Patrimoine Suisse, section vaudoise. Patrimoine Suisse avait fait opposition au PGA en 2019, estimant que la question patrimoniale avait été négligée. Des réunions ont ensuite eu lieu entre les représentants de l'association, de la commune et du canton, qui avaient été interpellés à ce sujet.

Certaines améliorations ont été apportées, notamment grâce aux notes de site, une démarche novatrice qui a permis de gagner du temps, car comme vous le savez, le processus de recensement est long et coûteux. Pour rappel, le recensement relève de la compétence du canton et constitue un élément fondamental pour une meilleure protection du patrimoine bâti.

Le recensement à Prilly, comme dans de nombreuses autres communes vaudoises, est malheureusement lacunaire. Un audit de la Cour des comptes, publié l'an dernier, a souligné que, au rythme actuel, il faudrait plus de 200 ans pour réviser le recensement architectural de toutes les communes vaudoises. Or, un recensement doit être actualisé tous les 25 ans. Vous pouvez ainsi imaginer l'ampleur de la tâche qui attend le canton et les efforts nécessaires pour rattraper ce retard.

En comparaison avec d'autres communes, la protection des bâtiments de notes 3 et 4, qui relève des communes, reste relativement faible dans le règlement du PGA de Prilly. C'est donc une excellente nouvelle que la municipalité veuille mieux prendre en compte les bâtiments de note 3. Je félicite la municipalité pour cette volonté de préserver davantage ce patrimoine local, qui contribue à l'identité de notre commune.

Ce patrimoine témoigne de l'histoire de Prilly, qui s'est principalement développée à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle. La commune a le devoir de protéger les bâtiments et quartiers qui ont échappé à la densification et qui conservent une unité, avant qu'il ne soit trop tard. Ces quartiers pourront ainsi témoigner du passé de Prilly pour les générations futures.

Je prends la parole pour aborder quatre points que je souhaite soumettre à l'attention de la municipalité dans le cadre de la révision de ce règlement.

Premièrement, les notes de site dont j'ai parlé précédemment. Il sera crucial d'examiner attentivement leur portée et leur application. Souvent, ces notes de site sont plus élevées que celles des bâtiments qu'elles couvrent. Par exemple, une note de site 3 peut concerner un ensemble de maisons notées 4 ou non encore recensées. Il faut éviter toute ambiguïté à ce sujet dans le règlement.

Lausanne est d'ailleurs confrontée à des questions similaires dans son règlement pour les territoires forains récemment mis à l'enquête. Toujours à propos des notes de site, j'encourage vivement la municipalité à accepter la note proposée par le canton pour le quartier des Huttins. L'absence de note de site y a créé une situation très inconfortable, face à de nombreuses demandes de démolition de bâtiments présentant un intérêt patrimonial, construits au début du siècle dernier et abritant des éléments remarquables, tels que des vitraux, des cages d'escalier avec ferronneries et des carrelages d'époque.

Pour rappel, ce quartier abritait le Café du Tilleul, un bâtiment emblématique de l'histoire de Prilly, construit en 1840, et l'un des plus anciens de la commune, qui a été démoli pour laisser place à une construction sans plus-value architecturale.

Mon deuxième point concerne l'obsolescence des plans de quartier ou des plans partiels d'affectation (PPA) de la commune, qui sont au nombre de 23. Plusieurs de ces plans datent des années 1990 et posent un véritable problème pour la préservation du patrimoine bâti, en facilitant sa destruction, comme dans le cas du quartier des Huttins. Je demande que la commune non seulement révise ces plans de quartier obsolètes, mais aussi que le règlement du PGA ait priorité sur eux. Il est important que la protection du patrimoine historique, tant bâti que paysager, soit traitée de manière cohérente sur tout le territoire pour assurer l'égalité de traitement.

Mon troisième point concerne la protection des espaces verts ayant une valeur patrimoniale et paysagère. Il est essentiel qu'un article spécifique soit inclus dans le règlement du PGA pour assurer leur préservation. Cela concerne notamment les jardins ICOMOS de l'Inventaire fédéral des jardins historiques, mentionnés en page 66 du rapport de gestion.

Enfin, mon quatrième point porte sur l'accompagnement des propriétaires de bâtiments classés en notes 3 et 4. Entretenir un bâtiment patrimonial correctement peut être coûteux et présente souvent des contraintes. Souvent, les propriétaires ne sont pas conscients de ces contraintes au moment de l'acquisition ou de l'héritage de ces biens, et ils en prennent conscience trop tard, lorsqu'une demande de transformation ou de démolition leur est refusée. Cela pourrait être évité si les propriétaires étaient informés et conseillés dès le début par des professionnels.

Je propose deux solutions à ce sujet. La première est de créer une commission compétente pour traiter ces questions de manière professionnelle, ce qui n'est pas possible actuellement avec la commission d'urbanisme, qui ne dispose pas des experts nécessaires. À cet égard, la municipalité pourrait s'inspirer de communes comme Morges, qui a mis en place en 2022 une commission d'experts en architecture et patrimoine pour accompagner les propriétaires souhaitant rénover leur bien patrimonial. Recouvrir un immeuble de polystyrène, par exemple, est une des pires solutions pour le patrimoine bâti, car cela non seulement dénature l'aspect esthétique, mais empêche aussi le bâtiment de respirer, ce qui conduit à l'apparition de moisissures. En plus, ce n'est pas une solution écologique, le polystyrène étant à base de pétrole.

Ma deuxième suggestion est de prévoir une aide financière, même symbolique, pour les propriétaires. Comme nous le savons tous, l'argent est le nerf de la guerre. Le canton ne subventionne que les bâtiments classés. À ce jour, Prilly ne compte que deux bâtiments classés : le Temple de Broye et la Cure. La grande majorité des propriétaires ne bénéficient donc d'aucun soutien. La commune pourrait, par exemple, offrir une subvention similaire à celle pour l'initiative "Prilly plante vos arbres", financée via le fonds de développement durable, pour aider à couvrir les coûts supplémentaires liés à la bonne préservation du patrimoine bâti.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Merci pour votre intervention, qui est des plus précises, détaillées et approfondies. Nous n'en attendions pas moins de vous. Cependant, j'aimerais tout de même apporter quelques remarques.

Tout d'abord, je suis quelque peu soulagé de savoir que Prilly n'est pas le seul "mauvais élève" du canton dans les domaines que vous soulevez. Cela montre que nous ne sommes pas les seuls à faire face à ces défis. Il est néanmoins évident qu'il nous faudra déterminer jusqu'où nous devons aller pour améliorer la situation et corriger nos lacunes.

Nous ne pouvons pas encore cibler précisément toutes les actions à entreprendre, mais il est certain, Madame, que vos connaissances et votre expertise seraient très utiles. Ce serait excellent si vous pouviez me faire parvenir le texte de votre intervention, afin que je puisse le transmettre au mandataire en charge de ce dossier. Je suis certain qu'il sera très intéressé par les points que vous avez soulevés.

Je tiens également à souligner que nous avons déjà pris en compte certains des aspects que vous avez mentionnés. À la page 5 du rapport, nous avons bien indiqué que certaines lois seront étudiées en vue de leur modification. Cela inclut, entre autres, l'article 2.5 sur le bonus de capacité constructible, l'article 2.30 sur la construction souterraine, l'article 2.33 sur les logements d'utilité publique, et l'article 2.37 sur les bâtiments recensés. Cela montre bien que nous n'avons pas ignoré les problématiques que vous avez mises en lumière.

Je me permets cependant de revenir sur un de vos propos. Vous avez laissé entendre que les membres de la commission d'urbanisme manquent de compétences dans ce domaine. Je tiens à préciser qu'au sein de notre commission, nous avons notamment M. Dewarrat, qui, en raison de son expérience professionnelle et de sa longue carrière, possède une solide expertise en matière de bâtiments historiques.

Cela dit, je ne vous en tiens pas rigueur, car tout ce que vous avez partagé sera pris en compte dans le cadre de l'étude et intégré à ce crédit d'étude.

Monsieur le Président prend la parole

La parole est-elle encore demandée dans la salle ?

Ce n'est pas le cas. Je clos dès lors la discussion.

Je prie la rapportrice de la Commission de faire lecture de l'amendement proposé la commission.

Lecture de l'amendement.

Est-ce que la parole est demandée concernant cet amendement ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

La semaine dernière, nous avons voté pour la création d'une cellule de communication, ce qui semble extrêmement important.

Vous attendez des résultats spectaculaires, mais il faut remettre les choses en perspective. Certes, les 15'000 francs demandés ne sont pas négligeables, comparés aux 60'000 francs. Cependant, ces 15'000 francs sont précisément destinés à rendre notre communication avec le public plus efficace. Au cours de cette étude, il y aura inévitablement des moments où il faudra organiser des démarches participatives et informer la population, par exemple via des flyers ou d'autres moyens.

Et je doute que cela se limite à une seule communication, car, comme l'a souligné Madame Béatrice Lovis, ces questions sont cruciales et nécessitent une analyse approfondie. Je suis convaincu que de nombreuses personnes voudront s'impliquer ou donner leur avis, et nous devons donc bien communiquer avec elles sur la manière dont les choses vont se dérouler.

Si vous nous retirez les deux tiers du budget, soit 10'000 francs sur les 15'000 initialement prévus, il ne nous restera plus que 5'000 francs, soit un tiers du budget.

Je me permets de dire que ce n'est pas suffisant. Si vous cherchez à faire des économies, c'est un choix, mais je n'étais pas présent lors de l'amendement.

Je ne vais pas demander l'avis de mes collègues tout de suite, mais je pense qu'ils pourraient être d'accord avec moi. Je propose que nous conservions au moins 10'000 francs au lieu des 5'000 restants.

Je suggère donc de déposer un amendement municipal : au lieu des 15'000 francs initialement demandés, la municipalité propose un budget de 10'000 francs en opposition à l'amendement de la Commission.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Tout cela a un léger air de déjà-vu, n'est-ce pas ? On nous dit que nous avons les moyens parce que nous n'avons pas atteint notre plafond d'endettement.

Nous avons déjà entendu cela auparavant. Et, à d'autres occasions, on a aussi entendu des propos du genre "finalement, je pourrais faire avec un million de moins". Cette fois-ci, c'est plutôt "je pourrais faire avec 5'000 francs de moins".

Alors, vous avez un spécialiste au sein de la municipalité, Monsieur le Syndic. Voyez avec lui si vous ne pouvez pas vous débrouiller avec ces 10'000 francs de moins.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

J'invite à donner toute son importance à la communication, à la participation en aménagement du territoire en amont des projets, parce qu'on le sait bien, ce sont des contraintes qui touchent les particuliers, parfois, de manière importante. Plus les choses sont amenées en amont, plus ça permet aussi de faire connaître les règles, les futures règles qui vont s'appliquer. Après, si la municipalité propose, elle-même, un amendement réduisant le montant, je l'accepterai et je vous inviterai à faire de même. Mais à la base, je pense que ce serait contre-productif de renier davantage sur le budget, considérant aussi que la loi sur l'aménagement du territoire impose l'implication de la population dans les projets de manière assez explicite.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Je vous recommande de voter le préavis tel qu'il a été déposé par la municipalité, qui a pris son temps pour décider du budget initial. Et bien sûr que s'ils trouvent le moyen d'économiser 5, 10, 20 ou 30'000 francs durant le travail, j'espère qu'ils le feront.

Monsieur le Conseiller Antoine Viredaz (VER) a la parole

La conservation du patrimoine est une question émotionnelle, et cela a été souligné par la commission. Il est essentiel que nous communiquions efficacement à ce sujet et que nous nous donnions les moyens d'avoir une communication qui résonne auprès de la population.

Il est temps d'arrêter avec ces calculs d'épiciers. On ne peut pas continuer à faire de l'austérité un programme politique. La municipalité a besoin de ces fonds, et vous le savez aussi bien que moi. Si elle peut faire avec moins, elle le fera, mais il faut avant tout mettre du cœur dans ce que nous faisons.

Monsieur le Président prend la parole

On va opposer les deux amendements. Celui qui obtiendra le plus de voix l'emportera.

Vote : l'amendement municipal l'emporte sur l'amendement de la Commission.

On va voter sur l'amendement municipal.

Vote : l'amendement municipal est accepté par 23 voix pour, 21 voix contre, moins 2 abstentions

Madame le rapportrice, je vous prie de lire les conclusions amendées de la commission.

Nous passons au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 11-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de valider le projet de la mise à jour partielle du PGA ;
2. d'accorder le crédit d'études pour la mise à jour partielle du PGA de CHF 60'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en oeuvre ;
4. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
5. de prélever, en une fois, le montant dépensé au fonds de réserve Plan climat 9280.107.

Vote : Les conclusions amendées du préavis no 11-2024 sont approuvées à une large majorité

Monsieur le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. **Motions, postulats, interpellations et projets.**

Monsieur le Président prend la parole

Le Bureau a reçu la semaine passée une interpellation du Conseiller Blaise Drayer, laquelle a été transmise à la Municipalité, vu le nombre de questions s'y trouvant.

Madame la Conseillère Eva De Boer (VER) a la parole

Interpellation de Madame la Conseillère Eva De Boer et consorts : « démissions au sein du SDIS-Malley »

Interpellation au Conseil Communal sur les démissions au sein du SDIS Malley

Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux et Municipaux.

Selon l'article du 24 heures, un tiers des pompiers volontaires de la caserne de Prilly a démissionné. Sur 31 personnes, 11 ont rendu leur tablier, dénonçant un climat de travail délétère, des comportements abusifs de la hiérarchie, et une gestion marquée par l'incompétence et le favoritisme.

En début d'année, les volontaires ont demandé une médiation, restée sans réponse. Ensuite, un sapeur a été contraint de démissionner et un gradé avec presque 30 ans de service a été licencié. Ces événements, combinés à d'autres problèmes non traités, ont conduit ceux-ci à démissionner.

Perdre 11 volontaires menace la capacité du SDIS à répondre aux urgences, et former de nouveaux volontaires pour qu'ils soient mobilisables prend au minimum deux ans, voire bien plus si ce sont des chef.f.es d'interventions.

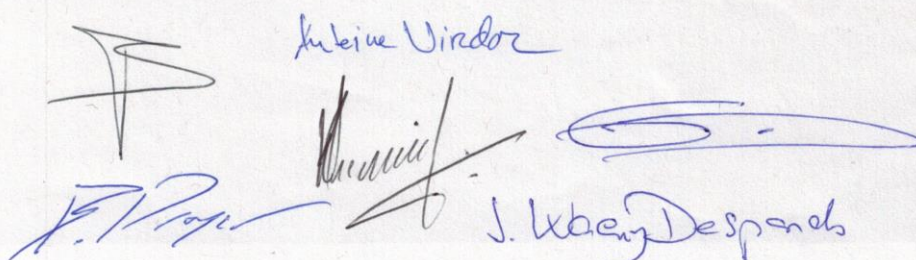
En raison de ces nombreux départs, les piquets de jour ne pourront plus être assurés et obligeront la mise en place prochainement du concept VIDIS, ce qui augmentera les coûts pour chaque habitant de Prilly. Si les piquets de nuit ne peuvent plus non plus être effectués par Prilly, d'autres pompiers devront intervenir également, augmentant encore les coûts car nous n'aurons plus la maîtrise de ceux-ci.

Les pompiers de Renens peuvent difficilement intervenir efficacement sur la commune de Prilly en raison des délais d'intervention pour le premier véhicule. Contrairement à Lausanne, ils ne sont pas mobilisés sur place et doivent aller à la caserne avant de repartir pour intervenir et concernant les pompiers restants à Prilly, si la caserne ne ferme pas, et sachant qu'un piquet de nuit nécessite quatre sapeurs formés et un chef d'intervention chaque semaine, cela deviendrait intenable pour l'effectif restant.

Questions à la Municipalité

1. Quelles mesures ont été prises pour remédier aux problèmes de climat de travail dénoncés par les pompiers démissionnaires et comment répondez-vous aux critiques formulées par les démissionnaires ?
2. Prévoyez-vous une médiation indépendante pour faciliter le dialogue entre les pompiers et l'état-major et tenter de réintégrer les démissionnaires dans de bonnes conditions ?
3. Envisagez-vous un audit externe pour évaluer les allégations d'incompétence et de favoritisme au sein de l'état-major du SDIS Malley ?
4. Y a-t-il un plan pour améliorer la formation en leadership et en gestion des ressources humaines des membres de l'état-major, et quelle est la stratégie pour suivre régulièrement la situation au SDIS Malley ?
5. Quels plans sont en place pour assurer que les services d'urgence restent opérationnels malgré les démissions ?
6. Quelles initiatives sont prévues pour améliorer la rétention des pompiers volontaires et attirer de nouveaux volontaires que ce soit de jour ou de nuit ?
7. Pourriez-vous détailler le plan de réorganisation pour assurer que les effectifs de Renens et Prilly puissent combiner leurs efforts et maintenir les piquets nécessaires ?

Merci pour votre attention.



Handwritten signatures of Eva De Boer and other council members.

Monsieur le Président prend la parole

L'interprétation sera traitée plus tard. D'autres motions, postulats, interpellations et projets sont-ils prévus ?

Ce n'est pas le cas.

Nous pouvons passer au point 15 de l'ordre du jour.

15. Questions et divers

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Madame la Conseillère Soraya Ait Si Selmi (PSIG) a la parole

Une question pour la municipalité.

La municipalité a pris l'initiative d'installer des moutons pour paître dans les prés de la commune, ce qui est une excellente idée, autant pour les adultes que pour les enfants. Cependant, j'ai remarqué que le troupeau ne disposait que d'un petit abri en plastique pour se protéger des pluies printanières, parfois intenses et de type tropical. Après m'être renseignée auprès du vétérinaire cantonal, celui-ci m'a renvoyée vers l'article 6 et l'article 36 du chapitre 2 de l'ordonnance OPAn, relative à la protection des animaux.

Cette ordonnance stipule que, en l'absence d'abris naturels, les animaux domestiques ne doivent pas être exposés longtemps sans protection aux conditions météorologiques extrêmes. Vous voyez où je veux en venir. Ils doivent pouvoir bénéficier d'un abri sûr.

Peut-on dire que les pluies récentes étaient extrêmes ? Peut-être pas, mais elles étaient si fortes à certains moments que l'abri en plastique, certes écologique mais très précaire, s'est effondré sur les moutons samedi soir, emprisonnant trois petits agneaux, que j'ai heureusement pu secourir en passant.

Je remercie la municipalité pour son attention et aimerais savoir quelles mesures elle envisage de prendre pour protéger les brebis et leurs agneaux à l'avenir.

Il n'y a plus de questions.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Merci, Madame la conseillère, pour cette question. Je tiens quand même à préciser quelque chose. Je vous remercie aussi pour cet enthousiasme, pour cet éco-pâturage, qui est effectivement quelque chose qui est très apprécié tant de la population que des différents employés de l'administration.

Toutefois, ce ne sont pas nos moutons, comme vous pouvez bien vous en douter. Nous sommes passés par justement un programme d'éco-pâturage.

Donc ces moutons sont sous la surveillance d'un berger qui prend, lui, les dispositions nécessaires pour la protection de ses animaux, que ce soit en les mettant à l'abri, en les déplaçant dans un abri à lui, le cas échéant si les conditions sont trop extrêmes, en différant aussi leur moment où on les déplace d'un pré à l'autre.

Parce qu'en fait, on fait attention aux conditions météorologiques quand on les met dans un nouvel endroit. Mais je ne peux pas vraiment vous répondre plus que ça, puisque les moutons restent de la responsabilité de leurs propriétaires. Elles sont sous sa bonne garde, dont je ne doute pas.

Mais je vous enjoins, si vous avez des questions, à nous rejoindre mercredi après-demain, mercredi après-midi, dès 14h00, dans le parc du Grand Pré, où il est prévu de faire une animation avec le berger responsable des moutons. Vous êtes toutes et tous évidemment bienvenus, mercredi à 14h00, pour une animation autour de ces moutons, petits et grands. C'est organisé justement avec le berger qui s'occupe des moutons, pour qu'on puisse aussi poser de ces questions aux bergers responsables de ceci, ce que ça veut dire aujourd'hui d'être berger, ce que ça veut dire s'occuper des moutons, pourquoi est-ce qu'on met des moutons pour s'occuper d'espaces verts, qu'est-ce que ça amène, comme plus-value, comme moins-value.

On pourra voir les animaux, les caresser, enfin bref. Si, comme moi, vous avez encore une âme d'enfant, que vous êtes libre mercredi après-midi, je me réjouis de vous retrouver au parc du Grand Pré, où les animaux seront même sans enclos, avec des chiens de garde, etc. Donc voilà, je pense que le berger sera beaucoup plus à même que moi de répondre à vos questions précises.

Mais cas échéant, si vous n'y avez pas trouvé de réponse ou que vous n'avez pas pu venir, je transmettrai ces questions à mon responsable de projet pour l'éco-pâturage, qui les transmettra au berger.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe au point 16 de l'ordre du jour.

16. Contre-appel

Monsieur le Président prend la parole

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nous sommes arrivés au terme de la séance du Conseil communal de la Ville de Prilly. Je vous propose de renoncer au contre-appel, l'assistance étant plus au moins la même, à une unité près.

La nouvelle Présidente élue vous donnera rendez-vous au lundi 7 octobre, ibidem, à 20h00. D'ici là, les festivités de la Fête nationale suisse auront lieu cette année le 1er août au Centre.

Avant de clore la séance, j'aimerais vous adresser ces quelques mots. Mesdames et messieurs, chers collègues, c'est avec une émotion sincère que je prends la parole aujourd'hui pour clore mon mandat à la présidence du conseil communal de Prilly. Il y a un an, vous m'accordiez votre confiance.

Je tiens à vous remercier chaleureusement de cette opportunité. Je tiens à exprimer ma gratitude envers notre secrétaire du conseil, Monsieur Alexandre Turrian, dont le

professionnalisme et la disponibilité ont grandement contribué au bon fonctionnement de nos séances. Sa collaboration a été précieuse et je le remercie sincèrement.

La collégialité au sein du bureau a été un élément clé de notre réussite. Chacun d'entre vous a apporté sa contribution, ses idées et son engagement. Je salue également l'implication des conseillers communaux.

Vos interventions éclairées ont enrichi nos débats et ont permis d'avancer sur des sujets essentiels pour notre commune. À mon groupe, je dis un merci particulier. Votre soutien m'a encouragé dans mes fonctions et a renforcé notre cohésion.

Enfin, je rends hommage au travail de Madame la secrétaire communale, Sandrine Böhlen, et de toute la municipalité incorpore. Mesdames et messieurs, chers collègues, au terme de cette année, je suis fier du chemin parcouru. Je suis convaincu que le Conseil communal continuera à œuvrer avec détermination pour le bien de notre commune.

Je vous souhaite à tous un bel été et une rentrée pleine d'énergie. Ainsi, je vous remercie et je clos cette séance et vous invite à vous joindre à notre traditionnel apéro de fin de période.

24 juin 2024 – Heure : 22h15